

## BAR-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture L'isolation des combles perdus n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

### 1. Domaine d'application

Éligible au Coup de Pouce 

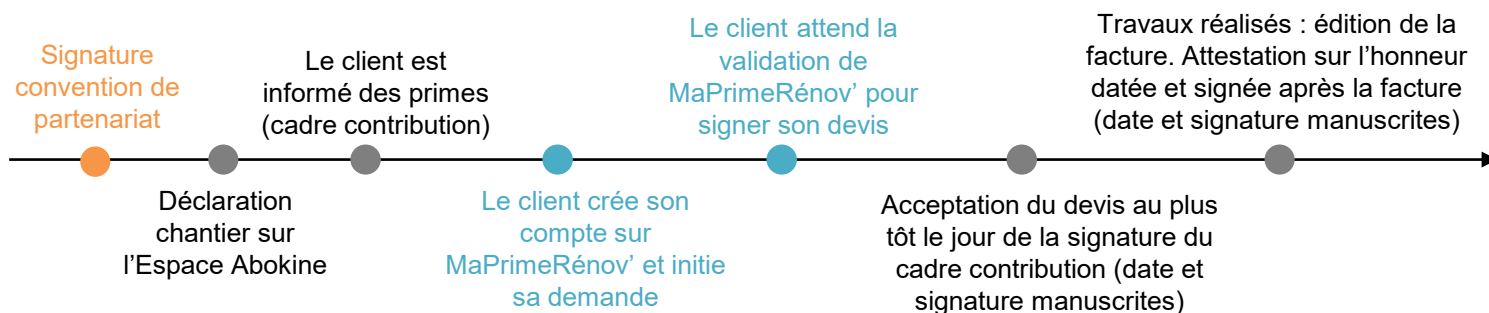
- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
  - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
  - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

### 2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique - isolation des combles perdus**  $\geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$   
- **isolation de rampants de toiture**  $\geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- **Aménagements nécessaires au chantier** : piges de hauteur, écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur, parement, etc.
- **Délai minimal de 7 jours francs** (ou 8 jours) **entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2021, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2021.

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	<b>Option obligatoire en Coup de Pouce : « Paiement classique »</b> Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

### 5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle obligatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

**Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans**

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

## Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

## Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits**
- 4 Adresse du chantier  
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

## Informations sur l'opération

- 5 Visite technique : mentionner sa date sur le devis et la facture  
Visite technique à effectuer par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
- 6 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une isolation de toitures en combles perdus ou en rampants de combles aménagés » + type de pose : soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
  - Les marque, modèle et référence (ACERMI si possible) et l'épaisseur
  - La résistance thermique associée
  - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir critères d'éligibilité en page 1 ou sur le devis) doivent impérativement être détaillés et quantifiés.**
  - La surface isolée - elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre

## Mentions de prime en toutes lettres

- 8 En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie **Coup de Pouce Isolation** Abokine" avec le montant associé   
En hors Coup de Pouce, elle est facultative : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine" avec le montant associé

## Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires  
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**   
**MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis**
- 10 En Coup de Pouce, la déduction de la prime est obligatoire, déduction du TTC

## 1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
contact@iso.com  
02 40 41 42 43 / www.site.com  
SIRET n°  
RGE n°

## Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co  
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**  
3 rue des passants 44200 Nantes

- 4 **Adresse des travaux :**  
800 rue des fleurs 44300 Nantes

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2021

6	Mise en place d'une isolation de toitures en combles perdus ou en rampants de combles aménagés	p.u	m <sup>2</sup>	Total HT
7	Fourniture et pose	30	50	1500

- 7 **Marque :**  
**Modèle :**  
**Référence :**  
ACERMI :  
  
**Épaisseur :**  
**Résistance thermique :**  
  
**Type d'application (soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.) :**  
  
**Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :**  
Piges de hauteur  
Ecart au feu  
Capot(s) de protection  
Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage  
Réhausse de trappe  
Pare-vapeur  
Parement

- 8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce Isolation] Abokine d'un montant de 1 000 €

- 9 *Le 18 avril 2021*  
*Bon pour accord* 

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

**MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.**

10 2 possibilités pour le paiement de la prime CEE			
Paiement au client par Abokine		Avance prime par l'artisan	
Total HT	1500 €	Total HT	1500 €
TVA 20%	300 €	TVA 20%	300 €
Total TTC	1800 €	Total TTC	1800 €
Reste à payer	1800 €	Prime CEE	-1000 €
		Reste à payer	800 €